

Tulle, le 22 novembre 2019

L'inspecteur d'académie  
directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

**Division des ressources  
humaines départementales**

Bureau de gestion des AESH

Dossier suivi par  
Pierre-Marie AGNOUX  
Téléphone  
05 87 01 20 45  
Télécopie  
05 32 00 13 94  
Mél  
aesh19@ac-limoges.fr  
Site internet  
<http://ia19.ac-limoges.fr/>

**Direction des services  
départementaux  
de l'Éducation nationale  
Place Martial Brigouleix  
19011 Tulle Cedex**

Objet : Mouvement de grève du 5 décembre 2019

Un mouvement de grève est annoncé dans la fonction publique pour le jeudi 5 décembre 2019. Concernant les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui ne seraient pas grévistes plusieurs cas de figure sont à envisager :

- L'enseignant de la classe de l'élève qu'il accompagne est présent ainsi que l'élève. Il accompagne donc son élève comme d'ordinaire.
- L'enseignant de la classe est absent mais l'élève est présent. Il accompagne donc son élève soit dans une autre classe, soit dans le cadre du service minimum d'accueil.
- L'élève qu'il accompagne est absent, l'AESH se met donc à disposition d'un enseignant présent selon des modalités précisées par la directrice ou le directeur de l'école (supérieur hiérarchique fonctionnel).
- L'élève est absent et aucun enseignant n'est présent. L'AESH prévient le bureau de gestion des AESH de la DSDEN (coordonnées en marge gauche) de sa disponibilité pour se rendre éventuellement dans une autre école. Sa journée sera considérée comme travaillée effectivement.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
le secrétaire général

  
Eric BIGOT